



Destination des lieux pou un bail

Par **hugo**, le **07/08/2011** à **04:20**

Bonjour,

dans le cadre d'une transaction d'achat d'un fond de commerce "bar tabac", je me suis rendu compte que le propriétaire du fond de commerce (le vendeur) exerce l'activité de la française des jeux depuis 1984 en plus de son activité principale bar tabac, qui figure dans la destination des lieux : (**commerce de café bar tabac**, à l'exclusion de toute autre utilisation) sachant que le bail a été renouvelé deux fois depuis cette date, et le fond de commerce aussi a changé de main deux fois. et toujours sans trace de la française des jeux dans le bail et l'acte d'achat

sachant que l'activité française des jeux est considérée comme complémentaire à l'activité principale bar tabac, de ce fait le locataire peut adjoindre à l'activité prévue au bail des activités connexes ou complémentaires ; qu'à cette fin, il doit faire connaître son intention au propriétaire par acte extrajudiciaire, en indiquant les activités dont l'exercice est envisagé ; ma question : que ce que je risque en achetant cette affaire ?